

Bureau du 3 janvier 2005

Décision n° B-2005-2869

objet :	Observatoires de la demande de logement social - Lots n°12, 15 et 18 - Autorisation de signer les marchés
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° 2003-1457 en date du 23 juin 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen conformément aux articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics pour l'attribution des observatoires de la demande de logement social, dans le cadre de marchés annuels à bons de commande.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres en séance du 2 décembre 2004 a classé les offres et choisi de retenir les offres suivantes :

Lots	Désignation des lots	Prestataires	Montant annuel minimum TTC	Montant annuel maximum TTC
12	Observatoire de Décines-Charpieu	Gre Trajectoires Réflex	10 000	30 000
15	Observatoire de Rillieux la Pape	Gre Trajectoires Réflex	15 000	45 000
18	Observatoire de Vaulx en Velin	Laurence Combe d'Inguibert	15 000	45 000

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu la décision du Bureau n° 2003-1457 en date du 23 juin 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 2 décembre 2004 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 61 à 65 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande relatifs aux observatoires de la demande de logement social, pour une durée d'un an renouvelable expressément une fois, et tous les actes contractuels afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 12 - Décines-Charpieu, entreprise Gre Trajectoires Réflex, pour un montant annuel minimum de 10 000 TTC et maximum de 30 000 TTC,

- lot n° 15 - Rillieux la Pape, entreprise Gre Trajectoires Réflex, pour un montant annuel minimum de 15 000 TTC et maximum de 45 000 TTC

- lot n° 18 - Vaulx en Velin , entreprise Laurence Combe d'Inguibert, pour un montant annuel minimum de 15 000 TTC et maximum de 45 000 TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine – exercices 2005 et suivants – compte 622 800 – fonction 824 – opération 0273.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,